

PREAMBULE

Ce protocole a été élaboré pour vous présenter les règles du collège en accord avec le dernier protocole sanitaire de l'Education nationale, en date du 26 août 2020.

Il concerne toute la communauté éducative et est en application jusqu'à nouvel ordre.

RAPPEL DES GESTES BARRIERES

Les élèves doivent se laver les mains à leur arrivée, après être allés aux toilettes, avant chaque repas et après la classe le soir ou en arrivant au domicile.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Numéro gratuit d'information
sur le coronavirus : 0 800 130 000

www.education.gouv.fr

ENGAGEMENT DES RESPONSABLES LEGAUX :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant une Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Un livret traitant des recommandations sanitaires sera distribué à la pré-rentrée aux élèves à destination des responsables légaux. Il est important de le consulter, de le conserver et d'appliquer les consignes.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant **avant le départ** pour le collège.

En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant **ne doit pas** se rendre au collège.

Si pendant la journée, un élève présente un symptôme de la covid-19, il sera isolé dans une salle dédiée sous la surveillance d'un adulte. Tous deux porteront un masque. Les parents seront immédiatement prévenus et seront **dans l'obligation** de venir le chercher **le plus rapidement possible**.

Les parents seront avertis si leur enfant manque au respect des règles de sécurité sanitaire.

Les masques demeurent obligatoires pour tous dès l'entrée de l'établissement, dans la cour, les circulations etc. Aussi, nous demandons à chaque famille de fournir à minima trois masques propres "grand public" à leur enfant (un pour le matin, un pour l'après-midi, un de « secours »). Le collège n'étant pas tenu de fournir de masque. En cas de difficulté à pourvoir votre enfant en masque, il est impératif de prendre contact avec l'établissement.

Les élèves gardent leur masque afin de minimiser les risques.

Nous incitons les familles à prévoir **2 pochettes individuelles** (sac plastique, enveloppe, etc.) dans lesquelles l'élève pourra trouver ses masques propres, et une qui servira **au moment de la demi-pension notamment pour ranger le masque souillé**.

OBLIGATION DES PERSONNELS :

Le port d'un masque « grand public » est **obligatoire** pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Le ministère de l'Education nationale mettra donc à disposition de ses agents des masques en tissu dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Les personnels vulnérables pourront être dotés de masques chirurgicaux type 2 jetables : la mise à disposition sera conditionnée à la production d'un certificat médical établi par le médecin traitant ou un médecin de prévention.

HORAIRES :

Les emplois du temps figurent sur Pronote. C'est ce dernier qui fait foi.

MATERIEL A APPORTER

Les élèves viennent avec leur cartable, leur matériel scolaire et leurs masques.

ENSEIGNEMENT :

Il n'y aura plus d'enseignement à distance. Toutefois, l'outil numérique garde une place importante. Des codes spécifiques seront distribués à chaque professeur, responsable et élève. Il convient de ne pas les perdre et de bien utiliser son espace (par exemple, un parent d'élève utilisera l'espace « parent » et non l'espace « élève » de son enfant).

Les sols, tables et chaises seront nettoyés et désinfectés une fois par jour à minima, ainsi que tous les espaces utilisés ou de passage.

Un nettoyage et une désinfection des zones fréquemment touchées seront également réalisés (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, poignées de porte...) au moins une fois par jour, conformément au protocole sanitaire.

SALLES DE CLASSE :

Les élèves gardent leur masque en classe afin de minimiser les risques.

Les déplacements au sein des salles de classe ne sont pas encouragés.

Les salles de classes sont aérées plusieurs fois par jour.

Plan de classe : une place sera attribuée à chaque élève.

ENTREES DES ELEVES :

Les élèves seront pris en charge dès leur arrivée au collège. Au portail, des marquages au sol les aideront à se distancier d'un mètre. Il est demandé aux élèves d'être **ponctuels** et de **se diriger vers le collège à leur arrivée** afin d'éviter les dispersions et d'être pris en charge le plus rapidement et efficacement possible.

Les élèves se rendent en classe en respectant **le sens de circulation** mis en place, les **marquages** au sol et ils naviguent entre les étages en empruntant l'escalier « bleu » pour monter et l'escalier « rouge » pour descendre.

A l'entrée, les élèves sont encouragés à se laver les mains aux lavabos ou à se les désinfecter aux distributeurs mis à disposition dans le hall.

PRISE EN CHARGE DES ELEVES :

En début de demi-journée et après chaque récréation, les professeurs vont chercher les élèves dans la cour de récréation (rangement par division) et partent avec leur classe, rang après rang. Ainsi, les 4^è/3^è partiront les premiers - leur zone de rangement étant la plus proche du hall – puis les 6^è/5^è. L'objectif est d'éviter que les élèves ne se croisent ou se rassemblent.

SORTIES DES ELEVES :

- Les matins, avant la récréation et à 12h00 :

Les élèves sont accompagnés dans la cour de récréation par leur professeur. Ce dernier veillera ainsi à attendre qu'une classe soit passée avant d'engager celle dont il est responsable dans un couloir.

Avant de quitter la salle, le professeur aura pris soin d'ouvrir les fenêtres de la salle de classe pour permettre l'aération des locaux.

- Les après-midis, avant la récréation :

Les professeurs accompagnent les élèves dans la cour du collège.

Avant de quitter la salle, le professeur aura pris soin d'ouvrir les fenêtres de la salle de classe pour permettre l'aération des locaux.

- Les après-midis, à 16h30 :

Avant de laisser sortir sa classe, le professeur s'assure que le couloir est dégagé. Cela permettra une meilleure gestion globale du flux des élèves en direction du portail.

Les élèves sont invités à regagner directement leur bus ou leur domicile afin d'éviter les attroupements.

De même, les responsables légaux sont invités à ne pas stationner devant l'établissement en dehors des zones prévues à cet effet.

Les élèves peuvent se désinfecter les mains en utilisant les distributeurs du hall avant de quitter le collège. Les responsables légaux veilleront à ce que leurs enfants se lavent les mains dès leur retour au domicile.

CIRCULATION :

Afin d'aider à gérer les flux d'élèves et éviter qu'ils ne se croisent :

- Accès aux étages : escalier « bleu » = montée, escalier « rouge » = descente. De plus, un sens de circulation est instauré au sein de l'étage (cf. signalétique en place).
- Au rez-de-chaussée : un sens de circulation ou un autre dispositif sont mis en place pour éviter que les élèves ne se croisent, principalement au niveau des coursives les plus étroites.

RECREATIONS :

Les élèves devront porter leur masque pendant les récréations, la distanciation ne pouvant être garantie et des déplacements ayant lieu. Ils auront accès aux bancs et aux tables.

L'accès aux tables de tennis de table n'est en revanche pas autorisé, afin de limiter les attroupements entre élèves de classes différentes.

COMMUNICATION :

Nous vous demandons de privilégier la communication par téléphone, courriel ou par Pronote afin d'éviter des déplacements.

DEMI-PENSION :

- Les élèves mangent selon leur forfait habituel.

- Les élèves prennent leur **2ème masque** et une pochette individuelle qui servira à ranger le masque souillé.

- Le professeur accompagne la classe dans la cour de récréation et la fait se ranger à son emplacement.

- Les élèves déposent leur sac à la cartablerie classe après classe, **suivant l'appel de l'AED.**

- pour accéder à la demi-pension, l'appel des élèves est fait par **classe**, et les élèves se rangent en respectant la distanciation.

- Dans la file de la demi-pension, les élèves se rangent par classe en respectant la distanciation.

- **Les élèves ont obligation de se laver les mains avec de l'eau savonneuse afin de garantir une bonne hygiène lors des autres étapes du self.** Puis ils passent une carte magnétique personnelle pour récupérer leur plateau.

- Les élèves suivent la chaîne du self et vont s'asseoir dans l'espace réservé à leur classe.

- Ils retirent leur masque après s'être assis, le rangent dans leur pochette individuelle et ne se déplacent plus tant qu'ils n'ont pas terminé leur repas.

- Ils mettent un masque propre après avoir passé leurs mains au gel hydro-alcoolique (**personnel**) et, après autorisation donnée par un AED, se dirigent vers la desserte des plateaux.

- Les élèves **sont fortement encouragés à se laver les mains** au lavabo à l'issue du tri.

- Les élèves sortent du self et rejoignent la cour.

EPS :

En EPS, en dehors des temps de déplacement et d'explications des consignes, le port du masque n'est pas obligatoire.

Les responsables veilleront à ce que les élèves soient munis :

- de **leur tenue de sport** qu'ils garderont la journée complète car ils n'auront pas accès au vestiaire.
- d'**une paire de chaussures de sport propres** (en cas de pratique en intérieur)
- une **pochette avec un masque**, tous deux **spécifiques** à la pratique de l'EPS et de l'association sportive, les élèves étant amenés à manipuler le masque (port du masque pendant les consignes, pas de masque pendant la pratique)
- d'une **petite bouteille d'eau / gourde**, remplie au domicile

Une attention particulière sera apportée à la tenue des élèves afin que les pratiques sportives aient lieu en sécurité. Le collège contactera les responsables légaux en cas de manquement aux consignes énoncées ci-dessus.

CDI : en conformité avec les consignes de l'inspection académique de vie scolaire

Modalités de fréquentation : **les élèves de l'étude** peuvent accéder au CDI sous certaines conditions :

- Se **désinfecter** obligatoirement les mains à l'aide du gel mis à leur disposition avant d'entrer au CDI.
- Se rendre à la **place précise** que le professeur leur a attribuée dans le respect du **sens unique de circulation** ; (après avoir pris le matériel nécessaire à leur travail et déposé leur cartable SUR l'étagère à l'entrée du CDI).
- Rester le plus possible à sa place toute l'heure (la place est attribuée pour l'heure afin de pouvoir identifier les cas contacts, selon un plan du CDI).

Modalités de fréquentation **sur la pause méridienne :**

Les classes seront réparties selon les jours de façon à limiter le brassage des élèves.

Les claviers et les souris des 15 PC sont désinfectés toutes les heures par le professeur-documentaliste.

Emprunts et retours de livre :

- Les emprunts peuvent s'effectuer **directement ou en réservant les ouvrages à partir du catalogue en ligne Esidoc** sur Pronote (tutoriel bientôt à disposition sur Pronote et l'ENT).

- **Les retours de livres s'effectuent grâce à la boîte à livres** installée devant le CDI

Ceux-ci seront alors désinfectés et mis de côté 3 jours (conformément aux consignes officielles reçues par le collège).

EN CAS DE SUSPICION COVID-19 POUR UN ELEVE :

La direction préviendra alors immédiatement le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Un nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes sera fait.

En cas de test positif les mesures suivantes seront prises :

- Une Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- Un accompagnement de la famille dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Une information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade sera diffusée.